



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

*Extrait du Procès-Verbal des délibérations
Conseil municipal du 27 Septembre 2024*

N° de la délibération : BM/NA/2024/09-06-63

CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LE SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DE LA GUADELOUPE (SY.MEG) - CREATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 16

Absents : 7

Délégations : 6

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20241021-BMNA20240906-63-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi cinq juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle des délibérations en mairie, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la ville et affichés le vingt-un septembre deux mille vingt-quatre.

Étaient présents (16) : M. Blaise MORNAL, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, Mme Sophie CAROUPANNAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, Mme Anny-Claude BRAZIER, Mme Brenda SITCHARN.

Délégations (06) :

Mme Sheila REINE ép. RAMPATH avait donné procuration à M. Blaise MORNAL

M. Laurent CHERALDINI avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR

Mme Isabelle MANDRIN avait donné procuration à Mme Marielle PLUMASSEAU

M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à Mme Astride HAMLET

M. Rony VERSIN avait donné procuration à Mme Anny-Claude BRAZIER

Mme Elodie PITON-SERICHARD avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANNAPOULLE ép. DEBIBAKAS

Étaient absents excusés (02) : M. Mario ALLEAUME, M. Daniel JORDAN,

Étaient absents (05) : Mme Rose-Lise MORDIER, M. José EUGENE, Mme Axelle KAULANJAN, Mme Stella BOUDHOU, M. Stéphane SINNAN.

Secrétaire de séance : Mme Brenda SITCHARN.

Quorum : réalisé

DELIBERATION BM/NA/2024/09-06-63

CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LE SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DE LA GUADELOUPE (SY.MEG) - CREATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE

Madame KINDEUR expose que par courrier du 18 juin 2024, le Sy.MEG a informé la Ville que son réseau électrique est actuellement proche de la saturation et que pour faire face aux besoins croissants d'électricité des usagers du secteur des travaux de renforcement du réseau doivent être réalisés. C'est pourquoi, dans le cadre du programme des Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE), le Sy.MEG propose la création d'un poste de dimension 5.00 x 5.00 mètres qui serait implanté à Gros-Cap sur la parcelle AE 603, propriété de la Ville. Pour mener à bien ces travaux, la Ville et le Sy.MEG doivent signer une convention.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le courrier du Sy.meg en datant du 18 juin 2024,

Considérant la nécessité de renforcer le réseau électrique de la Ville de Petit-Canal,

Considérant la nécessité pour la Ville de conventionner avec le Sy.meg afin de renforcer son réseau électrique,

Où l'exposé de Madame Ornella KINDEUR,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

1. **D'APPROUVER** la convention entre la Ville et le SY.MEG
2. **DE DONNER POUVOIR** au Maire pour tous actes liés à cette opération.

Fait et délibéré à Petit-Canal le 27 septembre 2024

Ont signé au registre des délibérations

Les présents (16) : M. Blaise MORNAL, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, Mme Sophie CAROUPANNAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, Mme Anny-Claude BRAZIER, Mme Brenda SITCHARN.

Les représentés (06) : Mme Sheila REINE ép. RAMPATH avait donné procuration à M. Blaise MORNAL, M. Laurent CHERALDINI avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR, Mme Isabelle MANDRIN avait donné procuration à Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à Mme Astride HAMLET, M. Rony VERSIN avait donné procuration à Mme Anny-Claude BRAZIER, Mme Elodie PITON-SERICHARD avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANNAPOULLE ép. DEBIBAKAS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20241021-BMNA20240906-63-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2024

Pour expédition conforme

Le Maire



Blaise MORNAL

La secrétaire de séance

Brenda SITCHARN

Certifié exécutoire par le maire

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre-mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de Petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20241021-BMNA20240906-63-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2024